



L'ÉDITO

PAR PATRICK PLANCHENAUT
pplanchenault@jir.fr

Le grand chemin

Si l'on excepte les "petites" erreurs d'appréciation des instituts de sondages, concernant les scores de Péresse, Zemmour et Jadot, et la sous-estimation de celui de Jean-Luc Mélenchon (qui rêve aujourd'hui de s'installer à Matignon !), les mêmes "sondeurs" d'opinions ne s'étaient guère trompés dans les derniers jours de la campagne du premier tour à propos des premiers de cordée. Emmanuel Macron était constamment placé entre 25 et 28 %, - il termine en tête à 27,84% - tandis que Marine Le Pen oscillait entre 22 et 24 % - elle boucle cette première étape à 23,15 % des suffrages exprimés. De là à penser qu'au vu des sondages de cet entre-deux-tours, plaçant le président-candidat entre 53 et 56% dans les intentions de vote, Marine Le Pen entre 44 et 47%, les jeux sont faits, il y a tout de même un pas. Parce que les temps ont changé. Depuis 2002 déjà, et la qualification surprise de Le Pen (père) au second tour de la présidentielle. En 20 ans, le Front national ripoliné en Rassemblement national par Le Pen (fille) a fait du chemin, s'est clairement installé dans le paysage électoral et y a pris ses aises. Pourtant, en 2017, encore, un front républicain lui barrait la route. Emmanuel Macron l'emportait sans coup férir avec 66,1% des suffrages, soit moitié plus que sa challenger, Marine Le Pen (33,9 %) qui se cognait à son tour au plafond de verre.

Mais voilà. Dimanche 24 avril, et alors que les mêmes acteurs se retrouvent dans le même rôle qu'il y a cinq ans, le retour à l'Élysée s'annonce plus périlleux pour le président-candidat. En effet, Emmanuel Macron, le candidat disruptif de 2017 a désormais un bilan, qui a semé sa part de rancœur et de déception, notamment dans les rangs de la gauche. Et surtout un passé. L'arrogance, le mépris parfois, la verticalité jupitérienne qu'il a pu afficher au cours de son quinquennat poussent de (trop) nombreux électeurs à bouder les urnes ou à s'orienter vers le vote blanc. Les deux tiers de l'électorat de Mélenchon sont, aujourd'hui, dans cet état d'esprit. Pis. Alors que le candidat Macron peut susciter du rejet, ce qui n'est pas rare pour un président sortant, la candidate Le Pen, elle, n'effraie plus. Plus autant qu'en 2017, en tout cas, et moins encore qu'en 2002.

Parce que le vote Le Pen n'est plus l'unique réceptacle des racismes et antisémitismes rampants, mais exprime aussi un sentiment qui dépasse le seul cadre de l'extrême droite. Le sentiment d'être oublié, déclassé, déconsidéré.

C'est dire que s'il est réélu le 24 avril, Emmanuel Macron, qui s'attachera ce soir encore, lors du fameux débat télévisé, vu comme l'acmé de l'entre-deux-tours, à matraquer le projet de Marine Le Pen, sans pour autant stigmatiser ceux qui votent pour elle, se retrouvera à la tête d'un pays fracturé et déboussolé. Il lui faudra alors le remettre sur le bon chemin.

ENVIRONNEMENT. C'était il y a tout juste 11 ans : La Réunion subissait la première attaque de requin, qui s'en est suivie d'une vingtaine d'autres. Une crise qui a marqué, et qui continue de toucher l'île, ses habitants et son tourisme. Les mesures mises en place pour lutter contre les attaques sont figées depuis plusieurs années. Mais, la décision du tribunal administratif, rendue le 28 mars, interdisant désormais la pêche de requins dans la réserve marine, laisse à penser que les méthodes peuvent évoluer vers davantage de sensibilisation que d'actions létales.

"Crise requin" : l'heure

"C'est une petite victoire, certes, mais qui je l'espère en appellera d'autres bien plus grandes

pour les requins et pour notre patrimoine marin", exprimait à la presse Didier Dérand, le représentant du collectif d'associations qui luttent contre la pêche des requins, au lendemain de la décision du tribunal administratif. Si effectivement, la pêche autorise toujours à capturer des requins bouledogues et tigres au large des côtes, l'interdiction de le faire dans la réserve marine, en particulier dans les zones protégées renforcées (ZPR) et sanctuaire, est déjà, un premier pas vers le changement.

En effet, après plusieurs années de prélèvements de requins justifiés par la diminution des risques d'attaques, la justice reconnaît que l'argument n'est pas suffisamment prouvé comme efficace, au vu des

"risques de prises accessoires et d'atteinte aux objectifs de la réserve marine."

Et justement, ces prises représentent 70 % des captures dont des raies ou des requins marteau à licorne, considérées comme des espèces vulnérables. Dans 83 % des cas, elles sont relâchées vivantes mais les associations doutent de leur survie, étant donné leur état de fatigue ou les blessures qu'elles ont subi. Par ailleurs, les derniers chiffres communiqués par le Centre sécurité requin (CSR) montre que ce sont les requins tigres qui sont les plus pêchés : en moyenne près de six fois plus que les bouledogues, alors que l'espèce est classée sur liste rouge par le comité français de l'UICN, comme "quasi menacées". "Depuis 2013, 617 requins ont été tués dont une énorme quantité de requins tigres et de juvéniles, pourtant un seul accident a été recensé avec le tigre, en 2015", dénonce Didier Dérand. Au-delà de ces chiffres, les associations demandent de la transparence sur les actions menées par le CSR.



Jean-Claude Martinet et Didier Dérand ne lâcheront pas leur combat (photo JD).

de nouveau, malgré l'intervention de la ministre de la transition écologique, Bérangère Abba, dans les colonnes du Monde en juin dernier, qui parlait "d'une maladresse" de la part du CSR. "Ça tarde beaucoup pour une simple manip informatique", souligne Jean-Claude Martinet, le président de l'association Vie Océane. Néanmoins, à force de demander, les associations ont reçu en janvier 902 fichiers de la part du CSR qui relatent la pose des PAVAC entre 2014 et 2020. Mais surprise, ces fichiers arrivent codés.

C'est seulement avec l'aide de techniciens plus expérimentés en informatique que les scientifiques et associations accèdent finalement aux contenus, c'est-à-dire à l'heure, la date et la position GPS du bateau. En croisant ces informations avec celles où il y a eu des prises, "ça ne correspond pas", affirme Jean-Claude Martinet. Par ailleurs, les vidéos et photos prises à bord ne sont pas transmises malgré les demandes répétées, inquiétant les associations qui se demandent pourquoi et qu'a le CSR à cacher. "Il y a un discours et il y a la réalité", conclut le président de Vie Océane. Des recours ont été déposés par le collectif d'associations au tribunal administratif, notamment pour l'annulation globale de la pêche des requins dans les eaux réunionnaises ainsi que pour la publication publique de toutes les données du CSR. Après des années de lutte contre la pêche préventive, ils espèrent que cette fois-ci encore, le tribunal administratif tranchera en leur faveur, pour qu'enfin les moyens de prévention requin évoluent.

L'ACTU VUE PAR SOUCH

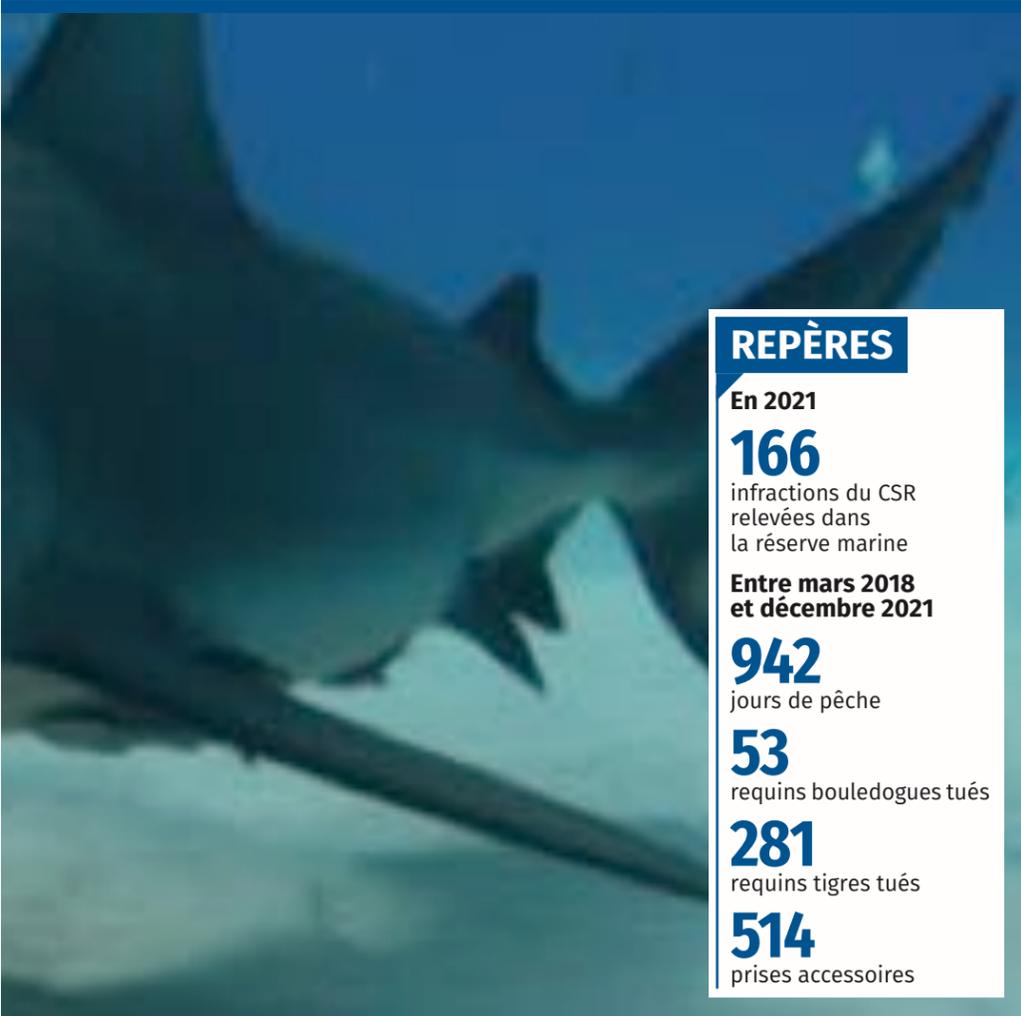
Comment déstabiliser l'adversaire ?



DE LA TRANSPARENCE SUR LES ACTIONS

"Le contribuable continue de financer le massacre des requins migrants", lance Didier Dérand, en précisant que ce genre d'actions mises en place par l'Etat devraient justement être publiques et communiquées au plus grand nombre. Sous les demandes des associations, le CSR avait d'ailleurs fini par publier sur leur site entre janvier et mai 2021, les fichiers des sorties pêches. Mais ces informations une fois divulguées, avaient choqué le conseil scientifique de la réserve marine qui n'avait pas hésité à réagir en juillet 2021, suite aux multiples infractions relevées : "Le conseil scientifique de la réserve marine dénonce un tel dysfonctionnement peu ou pas respectueux, ni de la réglementation, ni des procédures administratives, et qui met en jeu la pérennité de l'écosystème récifal réunionnais."

Suite à cela, les données ont disparu du site sextant, une infrastructure de Données Géographiques (IDG) marines et littorales mandatée par l'IFREMER. Elles n'ont d'ailleurs jamais été publiées

**REPÈRES**

En 2021

166infractions du CSR
relevées dans
la réserve marineEntre mars 2018
et décembre 2021**942**

jours de pêche

53

requins bouledogues tués

281

requins tigres tués

514

prises accessoires

A RETENIR

CHOIX DE SPOTS SURVEILLÉS

VISIBILITÉ ET CONDITIONS MÉTÉO

HORAIRES DE MISE À L'EAU

EFFET DE GROUPE

PÊCHE ET OBSERVATIONS :

Éviter de se mettre dans les zones où il y a eu une
pêche ou une observation récente d'un squal

ZONE GÉOGRAPHIQUE ET EAU DOUCE



Le requin bouledogue ou carcharhinus leucas (photo Ben Verdeille/Immersion Production). Les conseils pour se mettre à l'eau, extrait de l'article (photo Seabiose).

à la sensibilisation ?

LE CSR OUVRE UN MARCHÉ POUR LA PÊCHE DE PRÉVENTION POUR 2022-2026

Dix lots sont à pourvoir par des pêcheurs entre la baie de Saint-Paul et les côtes saint-piéroises pour répondre au bon de commande relatif au programme réunionnais de pêche de prévention de requin pour la période comprise entre 2022 et 2026. Ces lots totalisent un budget hors taxe de près de 4,7 millions d'euros distribués en fonction des zones de pêche. Mais si les sommes sont conséquentes,

ce n'est pas cela qui étonne le collectif d'associations contre la pêche du requin mais bien une nouvelle clause de confidentialité qui s'est glissée dans le règlement de la consultation. "Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations", stipule-t-il. Un nouvel article qui interroge les associations sur la transparence du CSR et les pratiques des pêcheurs qui, déjà, sont contrôlées dans 5 à 6% des cas. L'appel public à la concurrence est ouvert jusqu'au 21 avril 2022.

LE COMITÉ FRANÇAIS UICN APPELLE À UNE "DÉMARCHE RATIONNELLE"

Le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publiait en mars dernier son avis sur la gestion de la crise requin dans les Outre-mer. Il évoque notamment la mesure de pêche préventive comme un "dispositif non encore éprouvé" qui pourrait "engendrer en cascades d'autres problématiques écologiques tout en donnant au public une impression de fausse sécurité." Ainsi, l'UICN condamne "l'élimination aveugle et abusive des requins" et encourage les acteurs politiques de la gestion de la crise à solliciter davantage des outils pour informer les usagers du risque requin. "C'est bien la rationalité des décisions prises et le discernement avec lequel elles le sont qui sont seuls à même de fonder demain les bases d'une coexistence pacifiée", conclut l'UICN.

Un article scientifique pour vulgariser la problématique du requin bouledogue

"Explorer, informer, protéger", telle est la devise de l'association Seabiose, qu'elle partage aussi bien en métropole que dans les outre-mer en sensibilisant les usagers de la mer sur les milieux marins, littoraux et humides. Et sur notre île, c'est le sujet épineux du requin bouledogue qui a particulièrement intéressé les bénévoles de cette association. "C'est dans l'avion pour venir à La Réunion que j'ai eu la puce à l'oreille. Ils parlaient du risque requin, mais avant de partir et même en arrivant, c'était difficile de trouver des informations claires", explique Pablo Rocha, président de l'association Seabiose.

Apnéiste et plus globalement amoureux de la mer, le jeune homme a rapidement voulu compléter ses connaissances sur le requin bouledogue pour se mettre à l'eau avec le moins de risque possible. En cherchant des informations à droite, à gauche, et notamment en discutant avec aussi bien des surfeurs que des agents du CSR ou des scientifiques, Pablo prend à bras-le-corps le sujet et décide d'écrire un article qui regroupe toutes ces données pour les partager au public. "C'est une synthèse de tout ce qu'on sait aujourd'hui.

Il n'y a pas de réponses, mais des éléments qui permettent à tout un chacun de se faire son opinion", précise Pablo Rocha. Co-écrit avec Lila Desgarnier, qui travaillait il y a quelque temps au centre de sécurité requin, l'article prend l'avis de l'ensemble des acteurs sur l'île en se détachant de l'aspect politique afin d'informer et de sensibiliser sur les mesures mises en place, ce qu'on connaît du requin bouledogue et les conditions à respecter pour se mettre à l'eau.

"VENEZ VOUS INFORMER SUR LE BAND ROKIN BOULEDOGUE"

Sur les 17 pages de l'article que nous avons pu consulter avant sa parution, on y trouve la fiche espèce du requin bouledogue, une carte avec une légende détaillée où y figure par exemple, les attaques, les stations d'épuration ou encore les limitations de la réserve marine ; l'état des mesures mises en place et enfin, les bonnes pratiques à adopter en mer. De par son métier d'ingénieur de la protection des littoraux et des espèces maritimes, et de ses connexions avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Pablo Rocha consacre également un volet de la légende sur l'aménagement

du territoire et de l'urbanisation sur la côte Ouest, pouvant être la cause d'un biotope pour les squalés. Il écrit : "La capacité d'infiltration des sols étant limitée par la bétonisation, on observe un ruissellement plus important lors des phénomènes pluvieux : les eaux douces se chargent en matières polluantes de surface avant d'arriver dans les ravines ou directement en mer. Cela aurait un impact sur l'adoucissement des eaux côtières qui peut favoriser la présence du requin bouledogue."

Synthétique, sourcé et mis en page de manière ludique, l'article veut être un outil utilisé massivement par les Réunionnais. En cours d'écriture depuis un an, le tout bénévolement, cette étude a comme ambition d'être une référence : "Le public a le droit de savoir, c'est dommage de ne plus aller à l'eau en partie à cause du manque d'information", ajoute Pablo Rocha. Il devrait être publié cette semaine, d'abord sur les réseaux sociaux de l'association Seabiose (Facebook et Instagram) avant d'être partagé via un site internet dédié.

JULIETTE DAVIS

Carte et légende de l'article de
Seabiose sur le requin bouledogue
(photo Seabiose).